



06/02/18

Objet : Demande d'autorisation d'absence
pour les agentes de la villes de Rennes.

Madame Nathalie APPERE
Maire de RENNES

Copie : Monsieur Hubert CHARDONNET
Adjoint délégué au personnel
Madame Geneviève LETOURNEUX
Déléguée à l'égalité et aux droits des femmes
Madame Laurence QUINAUT
Directrice générale des services

Madame La Maire,

Collectivité pionnière dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes concrétisée par l'obtention du Label Afnor en 2008 et renouvelée l'année dernière, la ville de Rennes a su montrer son engagement sur cette thématique. La mise en place d'une élue déléguée à l'égalité et aux droits des femmes ainsi qu'un comité consultatif égalité femmes-hommes sont autant d'initiatives qui participent également de votre engagement à faire de ce sujet sociétal un des fers de lance de votre mandat.

En effet, les agentes de la ville sont fières et apprécient votre investissement à travers les projets, évènements et temps dédiés à cette thématique (manifestations, débats, conférences, expositions, etc.). La charte de Non violences faites aux femmes et celle des droits des femmes du 8 mars sont également des traductions concrètes de l'intérêt que vous pouvez porter à ce sujet. Elles ont également été sensibles aux modalités opérationnelles mise en place en faveur des femmes à l'interne : l'aide à la garde d'enfants, l'effort opéré pour la mixité dans les services, la lutte contre les discriminations et les stéréotypes de genre notamment à travers les formations et la limitation des horaires atypiques pour les métiers hautement féminisés sont autant de levier d'actions qui permet de pallier dans une moindre mesure aux inégalités femmes-hommes.

C'est dans ce cadre que nous vous sollicitons pour la journée internationale des droits des femmes du 8 mars ; journée symbolique des efforts déployés et coordonnés pour l'accès et la participation des femmes au processus politique et économique, il est essentiel que la représentante de la collectivité et ses agentes puisse participer à ce rassemblement. L'initiative d'inviter en cette journée les agentes à l'hôtel de ville témoigne du crédit porté à cet évènement.

Nous vous demandons, dans la continuité des efforts fournis pour améliorer l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité, d'autoriser les femmes de la ville de Rennes, de Rennes Métropole et du CCAS à quitter leur poste à 15h30 sans incidence financière afin de se rendre au rassemblement à partir de 15h40, heure symbolique à laquelle les femmes travaillent bénévolement au regard de l'écart salarial vis-à-vis des hommes.

Croyant expressément que ce courrier permettra de libérer exceptionnellement les agentes pour faire valoir leur droit à l'égalité, veuillez agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les bureaux syndicaux,
Les secrétaires,

Pour la CGT,
Christine LESUR

Pour Sud,
Gérard GENDROT

Pour l'UGICT-CGT
Philippe CHAVROCHE